



Réf. : 01/03/23/ FAP/ PR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un an après avoir eu le privilège, sur invitation du Président de la COBAC, de présenter, lors de la 12e rencontre avec les professionnels du secteur bancaire et financier, un exposé sur « **l'éligibilité des Etablissements de Microfinance de la zone CEMAC à l'ouverture de comptes à la BEAC** », nous sommes ravis et émus d'apprendre la décision du Conseil d'Administration de la BEAC d'**autoriser l'ouverture, au cas par cas et selon les conditions définies par la BEAC, des comptes courants et de règlement aux Etablissements de Microfinance habilités à fournir des prestations de services de paiement.**

Au nom du secteur de la microfinance des six États membres de la CEMAC, nous exprimons notre profonde gratitude au Conseil d'Administration de la BEAC pour cette avancée majeure qui va transformer le secteur de la microfinance et favoriser une véritable inclusion financière dans la région.

Nous saluons également les orientations judicieuses de la **Conférence des Chefs d'États de la CEMAC** concernant les réformes en cours et la prise en compte des modestes propositions que nous avons formulées en tant qu'acteurs soutenant le développement des agents économiques exclus du système bancaire traditionnel.

Nous adressons nos **sincères remerciements au Conseil d'Administration de la BEAC, au Gouverneur de la BEAC, au Secrétaire Général de la COBAC, au Secrétaire Général Adjoint de la COBAC, au Directeur de la Surveillance Permanente des Etablissements de Microfinance à la COBAC, aux Secrétaires Généraux des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEFs) des six pays membres, et à tous les Présidents des Associations Professionnelles des Établissements de Microfinance (APEMFs) pour leur accompagnement et leur soutien de cette réforme majeure.**

Nous réitérons, pour conclure, notre engagement à travailler pour un secteur de la microfinance qui contribue au développement économique et social de la CEMAC en luttant contre la pauvreté et en favorisant une véritable inclusion financière.

Fait à Libreville, le 31 mars 2023

LE PRESIDENT

OBIANG OBIANG Jean Robert





